

---

---

# Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques en centre de vacances

---

---

Arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques en accueils collectifs de mineurs.

En centre de vacances, la pratique des activités nautiques listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées : **canoë, kayak et activités associées, descente de canyon, ski nautique, kite-surf, nage en eau vive, radeau et activités de navigation associées, voile.**

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation :

- Maître nageur sauveteur (**MNS**)
- Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (**BNSSA**)
- Brevet d'état d'éducateur sportif des activités de la natation (**BEESAN**)
- Brevet d'état des spécialités nautiques ou aquatiques considérées

Je soussigné (nom, prénom) .....

Titulaire du diplôme : ..... N°:.....

Date de délivrance du diplôme : .....

Certifie que (nom et prénom du mineur) .....

né(e) le : .....

demeurant à : .....

a satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en accueils collectifs de mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Épreuves réalisées :  avec brassières de sécurité       sans brassières de sécurité

À .....

Le, .....

Signature :

Cachet de la piscine :